



# LE LIEN DES SAINT-LAURENT DE FRANCE

Bulletin de liaison de l'Association nationale des Saint-Laurent de France

**N° 58 - octobre 2018**  
**[www.saintlaurent.info](http://www.saintlaurent.info)**



*Inauguration du monument des Saint-Laurent le dimanche 19 août 2018 à Saint-Laurent-en-Gâtines © Photo Yan Marcou*

## **Sommaire :**

**28e rassemblement et assemblée générale  
à Saint-Laurent-en-Gâtines et Saint-Laurent-de-Lin (37)  
les 17 - 18 et 19 août 2018.**

**Délégation Générale**  
**Tél. : 0467 440376**  
**[saintlaurent.info@orange.fr](mailto:saintlaurent.info@orange.fr)**

## Le mot de la présidente



**Chers Saint Laurentais, Laurentaises, Laurentins, Laurentines,**

Malgré une saute de 24 mois, avec en souvenir peut être lointain notre passage dans les monts du Lyonnais, nos retrouvailles sont comme un élixir de jouvence à en juger le bonheur et la joie qui président au déroulé du programme de ce 28e rassemblement des Saint-Laurent de France.

En effet, les superbes activités proposées et les agréables soirées vécues en communion, nous ont permis de retrouver le socle de l'existence intergénérationnelle de notre communauté en remerciant les organisateurs et la centaine de bénévoles qui sont le ferment de cette grandiose manifestation.

Le défilé des délégations qui se déroule en ces occasions en est l'apothéose car il reste le marqueur indélébile de notre rencontre dans l'esprit des initiateurs de la création de notre association.

La richesse de cette magnifique région, avec ses territoires riches de leurs passés inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, chargés d'histoire au cœur de la Vallée entre Loir et Loire nous a enchantée.

Revivre l'Histoire de France avec le faste des châteaux, parcourir les magnifiques jardins, goûter aux vins de qualité et se combler de plaisirs gustatifs avec la gastronomie locale, permet d'affirmer que pendant ces trois journées, il y avait certainement pas grand nombre de personnes plus heureuses que nous.

Que cela ne nous empêche pas d'avoir une pensée amicale pour celles et ceux qui n'ont pas pu se joindre à nous pour raison de santé ou autres problèmes très personnels.

Je renouvelle le bonheur et le plaisir de ces retrouvailles pour ces grands moments intergénérationnels, d'échange, de partage et de convivialité.

Je voudrais reprendre ici quelques mots d'Alfred de Vigny : *Les bons Tourangeaux sont simples comme leur vie, doux comme l'air qu'ils respirent, et forts comme le sol puissant qu'ils fertilisent. On ne voit sur leurs traits bruns ni la froide immobilité du Nord, ni la vivacité grimacière du Midi; leur visage a, comme leur caractère, quelque chose de la candeur du vrai peuple de Saint Louis; leurs cheveux châtain sont encore longs et arrondis autour des oreilles comme les statues de pierre de nos vieux rois; leur langage est le plus pur français, sans lenteur, sans vitesse, sans accent; le berceau de la langue est là, près du berceau de la monarchie.*

Bien amicalement.

**Marie-France Corvest**

Présidente de l'Association nationale des Saint-Laurent de France



*Les bénévoles*

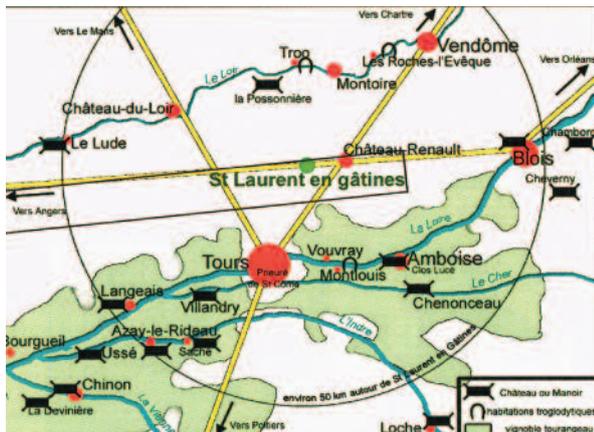
# Saint-Laurent-en-Gâtines, au cœur de la Touraine Centre Val-de-Loire

La commune de Saint-Laurent-en-Gâtines est située au sein du département de l'Indre-et-Loire (37). Dans le canton de Château-Renault et de l'arrondissement de Tours, elle appartient à la Communauté de commune du Castelrenaudais, présidée par M. Jean-Pierre Gaschet.

Le code postal est 37380 et le code INSSE est 37224.

La population est composée de 970 habitants, appelés Laurentais, Laurentaises, vivant sur une superficie de 3 093 ha, soit une densité de 30 habitants au km<sup>2</sup>.

Son altitude est de 164,12 m, située sur le plateau de Gâtines à 10 km de Château-Renault et de Monnaie, à 25 km de Tours et à 35 km d'Amboise et de Vendôme.



*Battage à l'ancienne de Saint-Laurent-de-lin*

# Saint-Laurent-de-Lin en Touraine angevine

Saint-Laurent-de-Lin est un petit village du centre de la France. Le village est situé dans les départements de l'Indre-et-Loire. Il appartient à l'arrondissement de Tours et au canton de Langeais. Le code postal est 37330 et le code INSEE est 37223.

Le maire de la commune qui appartient à l'intercommunalité de Saint-Laurent-de-Lin est Jean-Paul Sorin.

L'EPCI de la commune est la Communauté de commune Touraine-Ouest-Val-de-Loire, présidé par Xavier Dumont.

La population est composée de 332 habitants appelés Laurentins et Laurentines vivant sur une superficie de 1 385 ha, soit une densité de 24 habitants au km<sup>2</sup>.

Situé entre Tours 43 km, Angers 68 km, Le Mans 68 km.

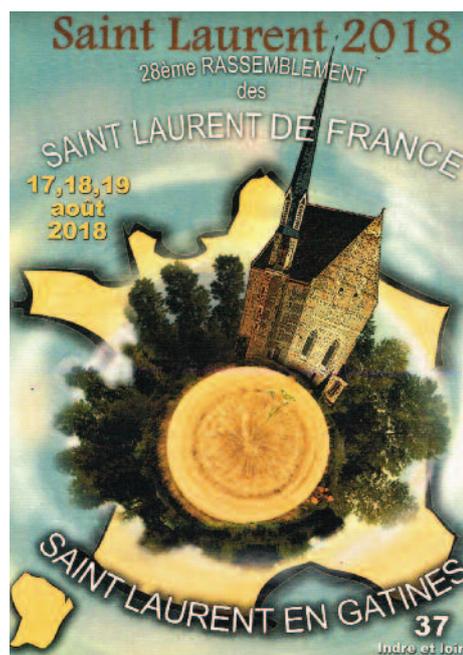
Le relief est très marqué 119 m au point le plus élevé à la croix du Chêne Pilé et 62 m en fond de vallée de la Maulne. Cet affluent du Loir partage le territoire en deux plateaux différents. La rive droite sur le sol argilo-silicieux est couverte de bois et landes, la rive gauche plateau fertile sur sol calcaire est propice aux cultures céréalières.

## 28° rassemblement des Saint-Laurent de France

C'est dans ce cadre que les 31 délégations présentes, avec près de 800 participants et plus de 200 bénévoles du village, ont vécu un grand moment de convivialité intergénérationnelle du 17 au 19 août 2018.

Le programme qui était proposé par le comité d'organisation, autour de sa présidente Maryline Bruère, était d'une grande qualité au niveau de l'accueil comme dans les choix des animations et des circuits touristiques. Le marché gourmand des Saint-Laurent de France et du marché local, haut lieu de la gastronomie nationale, permettait de découvrir un condensé des meilleurs produits de nos belles régions de France.

Découvrir cette belle région fut une réelle émotion à ranger dans les meilleurs carnets de voyage avec une grande envie d'y retourner.



Délégations présentes au 28° rassemblement



*Monument inauguré le dimanche 19 août portant les noms des 31 délégations présentes au 28<sup>o</sup> rassemblement.*

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| Saint-Laurent ( <i>en Creuse</i> ) (23)       | Saint-Laurent-de-Lin (37)       |
| Saint-Laurent ( <i>en Gascogne</i> ) (47)     | Saint-Laurent-de-Mure (69)      |
| Saint-Laurent ( <i>en Haute-Savoie</i> ) (74) | Saint-Laurent-de-Vaux (69)      |
| Saint-Laurent-Blangy (62)                     | Saint-Laurent-des-Autels (49)   |
| Saint-Laurent-d'Agny (69)                     | Saint-Laurent-des-Combes (33)   |
| Saint-Laurent-d'Arce (33)                     | Saint-Laurent-des-Hommes (24)   |
| Saint-Laurent-d'Aigouze (30)                  | Saint-Laurent-des-Vignes (24)   |
| Saint-Laurent-de-Carnols (30)                 | Saint-Laurent-d'Oingt (69)      |
| Saint-Laurent-de-Cerdans (66)                 | Saint-Laurent-du-Mottay (49)    |
| Saint-Laurent-de-Chamousset (69)              | Saint-Laurent-du-Var (06)       |
| Saint-Laurent-de-Cognac (16)                  | Saint-Laurent-en-Brionnais (71) |
| Saint-Laurent-de-Cuves (50)                   | Saint-Laurent-en-Gâtines (37)   |
| Saint-Laurent-de-Gosse (40)                   | Saint-Laurent-la-Conche (42)    |
| Saint-Laurent-de-la-Plaine (49)               | Saint-Laurent-Nouan (41)        |
| Saint-Laurent-de-la-Salanque (66)             | Saint-Laurent-Rochefort (42)    |
|   | Saint-Laurent-sur-Oust (56)     |

**L'affiche du 28<sup>o</sup> rassemblement sera disponible sur demande.**



*Inauguration du marché gourmand des Saint-Laurent de France et du marché local.*

# Assemblée générale extraordinaire du 19 août 2018.

## Ordre du jour :

- 1-Rapport d'activité;
- 2-Rapport financier
- 3-Bilan financier du 26° rassemblement SL-de-Chamousset;
- 4-Rapport moral;
- 5-Modification des statuts – art. 9;
- 6-Renouvellement du tiers sortant;
- 7-Succession du vérificateur aux comptes;
- 8-Réduction des prestations d'Image Plus;
- 9-Devenir des commissions;
- 10-Point sur l'Internet et Facebook;
- 11-Point sur les panneaux d'entrées de villes;
- 12-Point sur le calendrier des prochaines manifestations et réunions;
- 13-Candidature pour le 29° rassemblement;
- 14-Questions diverses: Dossiers annulations déplacements pour Saint-Laurent-du-Maroni.

## 1 – Rapport d'activité présenté par Louis Nomdedeu, secrétaire général :

Depuis la dernière assemblée générale du 10 juillet 2016, le conseil d'administration s'est réuni :

- le 14 novembre 2016 (CA réduit) à Saint-Laurent-du-Maroni – Cf. Lien n° 54 décembre 2016;
- le 1er avril 2017 à Saint-Laurent-de-Cuves – Cf. Lien n° 55 – mai 2017;
- les 3 et 4 novembre 2017 à Saint-Laurent-en-Gâtines – Cf. Lien n° 56 – novembre 2017;
- les 13 et 14 avril 2018 à Saint-Laurent-du-Mottay – Cf. Lien n° 57 – mai 2018;

Les points soulevés à ces réunions ont fait l'objet des remarques suivantes dont certaines seront soumises au vote de l'assemblée générale, suivant présentation à l'ordre du jour.

Le fait majeur depuis notre dernière assemblée générale est l'annulation du 27° rassemblement de Saint-Laurent-du-Maroni suivant correspondance de la présidente locale en date du 11 mai 2017, transformant ce rassemblement en voyage touristique.

Cette décision ayant entraîné, d'une part l'annulation de l'assemblée générale de 2017 et le renouvellement du tiers sortant en 2017 et d'autre part l'annulation de déplacements de certaines délégations. Ce point sera repris dans les questions diverses.

Les autres effets induits et conséquences présentées à l'assemblée générale sont détaillés dans les liens n° 56 et n° 57 en téléchargement sur le site internet.

## 2 – Rapport financier présenté par Chantal Rubin, trésorière :

### Bilan financier 2016

Charges	Produits
Prestataire = 12000	Cotisations = 24 402,40
Déplacements = 6 863,73	Vente affiches = 55
Aide pour animation = 1 200	Remboursement déplacements = 177,80
Réalisation du Lien = 99	Divers = 31,25
Assurance = 92,61	Intérêts placements = 331,31
Frais hébergements site Internet = 843,40	
Frais bancaires = 45,56	
Frais divers = 210,29	
<b>TOTAL = 21 354,58 €</b>	<b>TOTAL = 24 997,76 €</b>
<b>Résultat = + 3 643,17 €</b>	
<b>Avoir au 31 décembre 2015 = 37 771,93 €</b>	
<b>Avoir au 31 décembre 2016 = 41 415,10 €</b>	

### Bilan financier 2017

Charges	Produits
Prestataire = 12000	Cotisations = 23 858,40
Déplacements = 7 905,40	Vente affiches = 387
Remboursement repas SL Maroni = 1 050	Remboursement déplacements = 964
Aide pour animation = 1 200	Remboursement repas SL Maroni = 1 050
Affiches et Plastification = 507	Divers = 101,70
Assurance = 93,85	Intérêts placements = 356,38
Frais hébergements site Internet = 901,86	
Frais bancaires = 67,86	
Frais bureau = 85,00	
Frais divers = 433,47	
<b>TOTAL = 24 244,44 €</b>	<b>TOTAL = 26 717,48 €</b>
<b>Résultat = + 2 473,04 €</b>	
<b>Avoir au 31 décembre 2016 = 41 415,10 €</b>	
<b>Avoir au 31 décembre 2017 = 43 888,14 €</b>	

Le vérificateur aux comptes Michel Raymond, précise dans ses attendus reçus et lus par la présidente de l'association que :

– Suivant les documents présentés, la comptabilité de l'association est claire et rigoureuse;

– Les recettes et les dépenses répertoriées sont conformes aux décisions du conseil d'administration de l'association;

- En conséquence, demande à la présidente de faire donner quitus à la trésorière pour les comptes de l'exercice 2017.

**L'assemblée générale vote le quitus à l'unanimité.**

### 3 - Bilan financier du 26° rassemblement SL-de-Chamousset présenté par Gérard Brouilly, président de l'association locale Villes de Saint-Laurent :

Charges	Produits
Hébergements = 21 432	Hébergements = 31 339
Logistique = 29 770	Buvettes – restauration = 115 628
Buvettes – Restauration = 77 813	Accueil – Décoration = 920
Accueil – Décoration = 5 455	Publicité – Sponsoring = 25 658
Communication = 2 341	Subventions = 20 300
Animations = 19 884	Tourisme = 5 653
Tourisme = 988	
Sécurité = 10 388	
<b>TOTAL = 168 072 €</b>	<b>TOTAL = 199 489 €</b>
Sponsoring en nature = 28 000	Sponsoring = 28 000
Revole = 20 281	Participation à la revole = 2 731
Protection stèle = 2 140	
Bénéfices = 11 736	
<b>TOTAL = 230 229 €</b>	<b>TOTAL = 230 229 €</b>

#### Quelques chiffres :

15 réunions d'organisation ;  
 450 bénévoles ;  
 Plusieurs milliers d'heures de travail pour la préparation et la décoration ;  
 35 délégations présentes ;  
 891 participants ;  
 Près de 7 000 visiteurs sur les 4 jours ;  
 74 sponsors dont 6 institutionnels ;  
 4 712 repas servis, dont plus de 1 200 le samedi soir ;  
 520 petits-déjeuners,  
 150 participants logés chez l'habitant ;  
 12 circuits touristiques.

#### 4 - Rapport moral :

« Le rapport d'activité a été présenté par Louis Nomdedeu qui quitte ce jour ses fonctions d'administrateur et de secrétaire général de notre belle association après 27 ans de présence sans interruptions. Il a aussi présidé pendant près de 10 ans la commission jeunesse avec les résultats que nous connaissons.

Je le remercie pour son engagement, sa disponibilité et surtout son sens de l'à-propos avec une bonne humeur à toute épreuve. Ainsi je vous demande de l'applaudir pour tout cela.

Merci Louis.

*Cette présentation de l'activité 2017 avec les travaux du conseil d'administration comme le bilan financier nous démontre que malgré le petit coup de moins bien de 2017 avec un rassemblement qui a avorté, je fonde l'espoir que cela ne récidive pas en 2019, mais surtout j'espère que notre envie de faire vivre notre association soit toujours présente, grâce à vous et je vous en remercie.*

*Notre effectif est en légère régression, et la conjoncture nationale à bien des égards est en mesure de nous inquiéter. Malgré cela nous devons essayer de recruter de nouveaux membres dans une ambiance nationale où le bénévolat est en régression.*

*En ce qui me concerne, je poursuivrais mes fonctions de présidente si le nouveau conseil d'administration m'accorde sa confiance, pour que vivent les Saint-Laurent de France. »*

#### 5 - Modification des statuts – art. 9 :

##### Article 9 :

L'association nationale est dirigée par un Conseil d'administration formé par 11 délégués élus pour 3 ans et renouvelables par tiers. Les membres sortants sont rééligibles, mais ne peuvent pas se présenter plus de trois fois consécutives, soit un mandat de neuf années maximum.

- Il ne peut y avoir plus d'un représentant d'un même membre actif au sein du Conseil d'administration ;

- L'assemblée générale désigne parmi les membres de l'association nationale un président d'honneur qui siège au Conseil d'administration avec voix délibérante ;

- Le Conseil d'administration choisit un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier ;

- Le président doit être un maire ou un élu d'une commune de l'association nationale ou à défaut un autre membre du Conseil d'administration.

- Il faudra justifier de trois années consécutives de présence comme membre actif de l'Association nationale pour être élu membre du conseil d'administration.

Actuellement : on compte 11 membres siégeant au conseil d'administration (CA) :

- 10 membres du CA élus : Marie-France Corvest, Louis Nomdedeu, Chantal Rubin, Ginette Decultieux, Jocelyne Dersigny, Franck Esnouf, Laurent Garaté, Danielle Pineau, Bernard Augagneur, Josette Lo A TJon.

- 1 membre désigné comme président d'honneur, Jean-Pierre Lapeyre.

Ce qui ne correspond pas au texte des statuts, qui précise qu'il doit y avoir 11 membres élus.

Proposition de modification du texte :

- L'association nationale est dirigée par un Conseil d'administration formé par 11 délégués élus pour 3 ans et renouvelables par tiers.

Par :

L'association nationale est dirigée par un Conseil d'administration formé par 10 délégués élus pour 3 ans et renouvelables par tiers.

**Modification adoptée à l'unanimité.**

## 6 - Renouvellement du tiers sortant :

**Suivant l'article 9 des statuts :**

Tiers sortant :

Laurent Garaté (rééligible) – Josette Lo Atjon (démissionnaire) - Louis Nomdedeu (démissionnaire), soit 3 postes à pourvoir.

Suite à appel à candidature 3 candidats se sont présentés :

Marc Bousseau (SL d'Arce) - Laurent Garaté (SL de Gosse) – Isabelle Sénéchal (SL en Gâtines)

Ainsi les conditions d'un vote à main levée étaient réunies.

La proposition de voter à main levée présentée à l'assemblée a été acceptée à l'unanimité, les candidats qui se sont présentés ont été élus pour 3 ans.

- **Marc Bousseau (SL d'Arce)**
- **Laurent Garaté (SL de Gosse)**
- **Isabelle Sénéchal (SL en Gâtines)**

### **Le mot de départ de Louis Nomdedeu Secrétaire général.**

*Après avoir passé neuf années au sein du conseil d'administration de l'association nationale, j'ai informé la présidente de ma décision de démissionner de la fonction.*

*Cette démission prend effet à l'assemblée générale extraordinaire 2018 à Saint Laurent en Gâtines en conformité avec l'article 9 des statuts de l'association nationale.*

*J'avais programmé de me retirer en 2015 à SL de Cerdans, finalement en 2016 j'ai accepté de prolonger, avec le rendez-vous 2017 manqué, j'ai dû attendre 2018 pour proposer définitivement ma démission bien qu'étant encore rééligible.*

*J'ai fait ce choix pour le bien de l'association, insensible à quelques propos externes que suscite une réélection du conseil d'administration.*

*Parmi tous les sujets abordés avec les membres du conseil d'administration au cours de ces années je suis heureux d'avoir apporté une certaine équité dans le calcul des cotisations des Saint-Laurent adhérents en proposant un mode de calcul en fonction du nombre d'habitants, ce qui n'était pas le cas antérieurement.*

### **Je remercie,**

*Marie-France Corvest, présidente, je lui exprime mon amitié et ma gratitude pour la confiance accordée durant ce mandat me permettant d'aborder les sujets avec une extrême franchise et totale transparence.*

*Yvan Marcou, délégué national, avec qui, au fil du temps, s'est installée une efficace osmose avec de nombreux échanges, créant au bout du compte une véritable amitié. Fort de son expérience, Yvan réalise un travail remarquable, apporte beaucoup à cette association, conseils avisés, efficacité de traitement des sujets et disponibilité.*

### **Les membres du CA,**

*Je leur exprime mon amitié et les remercie de leur engagement. Leurs remarques, questions, analyses, propositions, solutions font avancer le CA au service des Saint-Laurent. Bravo à vous tous pour votre réaction. J'ajoute une mention spéciale à Chantal Rubin pour sa tenue irréprochable du budget de l'association et Michel Raymond, ancien vérificateur aux comptes.*

### **Les Présidents d'honneur Jean-Pierre et Pierre.**

*Incontournables de l'association, Jean-Pierre Lapeyre, ancien président, successeur de Pierre Reynaud, initiateur du rapprochement des Saint-Laurent, puis fondateur de l'Association et président.*

*Ils m'ont témoigné une attention particulière au cours de ces années.*

*Alors, comment les remercier !!! Tous les ans, ils le sont. Je vais faire simple... Je leur voue une réelle, sincère et profonde amitié.*

## 7 - Succession du vérificateur aux comptes :

Michel Raymond a fait savoir à l'occasion du dernier conseil d'administration en date du 31 mars 2017, qu'il souhaitait suspendre sa mission de vérificateur aux comptes (§ Lien n° 55 art.5). Dans l'attente de la désignation de son successeur à l'occasion de l'assemblée générale de 2018, il a accepté d'assurer cette mission sur les comptes de l'année 2017.

Après appel à candidature un seul candidat s'est présenté, ainsi Mauduit Alexandre de Saint-Laurent-de-Lin a été élu à l'unanimité vérificateur aux comptes.

## 8 – Réduction de la prestation d'Image Plus :

Un courriel en provenance de la trésorière nationale du début de l'année soulignait que la trésorerie de l'association nationale subirait une baisse des recettes de près de 3 000 €, liée en particulier au manque à encaisser des cotisations des Saint-Laurent : du-Maroni, de la Cabrerisse, d'Andenay et sur-Mer.

Sensible à cette situation, Yvan Marcou, représentant Image Plus, société ayant en charge le suivi de l'association nationale dont le site Internet (Lien n° 53), a spontanément proposé une réduction du montant des prestations mensuelles. Le conseil d'administration, en remerciant Image Plus pour cette généreuse démarche, propose à l'assemblée générale de ramener le montant de cette prestation mensuelle de 1 000 € à 850 €.

Cette proposition, acceptée par le conseil d'administration en séance du 14 avril 2018, demande à l'assemblée générale de voter cette mesure avec prise d'effets le 1er janvier 2019.

**La proposition est votée à l'unanimité.**

## 9 – Devenir des commissions :

### **Tourisme/Économie – Jeunesse/Vie associative.**

Depuis 3 rassemblements les réunions des commissions ne sont plus programmées pendant nos rassemblements.

La question posée à l'assemblée générale est : Devons nous maintenir ces commissions ?

La réponse est non, à l'unanimité.

**Les deux commissions concernées sont donc annulées.**

## 10 - Point sur le site Internet de l'association nationale et la page Facebook :

Au moment de la rédaction :

Total visites en 2017 = 41 162 visites = 3 431 visites par moi.

Fin octobre 2018 = 26 878 = 2 687 par mois

Total pages lues en 2017 = 143 793 = 11 983 pages par mois

Fin octobre 2018 = 63 226 = 6 322 par mois

Facebook avec 357 membres permet d'échanger des informations en temps réel avec les membres du réseau, ce qui diminue la production des « brèves » sur le site internet et par effet induit une diminution des visites. Toutefois sont placés sur le site internet les articles pérennes.

À ce titre, dans le cadre des recommandations du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données - RGPD), il est demandé aux communes adhérentes de faire parvenir à la délégation générale l'annuaire de leurs associations, mis à jour avec le consentement des personnes concernées.

### **Les grands chapitres de cet annuaire sont :**

- Activités de loisirs ;
- Culturels ;
- Jeunesse – vise scolaire – éducation ;
- Économie ;
- Patrimoine et environnement ;
- Social et services ;
- Tourisme.

Les anciennes pages Internet concernant cet annuaire sont momentanément invisibles dans l'attente de la mise en ligne des nouvelles pages mises à jour.

## 11 - Point sur les panneaux d'entrées de villes :

Les commandes sont toujours possibles auprès de Bernard Augagneur ([bmtaugagneur@yahoo.fr](mailto:bmtaugagneur@yahoo.fr)) en précisant que le revêtement des panneaux existants est garanti 3 ans avec une durée de vie de 4 à 8 ans suivant le lieu d'implantation.

Il existe sur commande, des panneaux équipés de films plus résistants, garantis 5 ans et d'une durée de vies de près de 10 ans. Leurs coûts sont le double des précédents.

## 12 - Point sur le calendrier des prochaines manifestations et réunions :

- Candidatures pour le 29e rassemblement 2019 (Celui de Saint-Laurent-Blangy étant annulé);
  - 30e rassemblement 2020 à Saint-Laurent-des-Autels;
  - 31e rassemblement 2021 à Saint-Laurent-en-Brionnais;
- 
- Réunion du CA du 2e semestre 2018 à Saint-Laurent-de-Mûre;
  - Réunion du CA du 1er semestre 2019 – recherche de candidatures.

Dans ce contexte et dans le cadre des questions diverses, Saint-Laurent-de-Cuves fait connaître que le recours souhaité de l'association nationale pour indemniser les personnes de la commune qui n'ont pas été en mesure de se faire rembourser les frais engagés pour le déplacement à Saint-Laurent-du-Maroni est resté sans effets.

Cette requête concernait 11 personnes pour un montant de 7 424 €.

Il est précisé à Saint-Laurent-de-Cuves, que suivant les recommandations stipulées dans le Lien n° 56 § 2, l'association nationale a effectué les démarches,

possibles à son niveau, auprès de la compagnie d'assurances de l'office du tourisme de Saint-Laurent-du-Maroni, mais restées sans réponses.

Toutefois dans un esprit de solidarité, il est proposé à l'assemblée générale de voter une indemnité de 200 € par personne, soit un montant global de 2 200 € affecté à l'association locale par l'association nationale.

**Cette motion est adoptée à 100 %.**

La discussion se poursuivait sur une proposition faite par Saint-Laurent-de-Cuves à s'engager sur l'organisation du rassemblement de 2019 en substitution de Saint-Laurent-Blangy, pressenti jusque-là.

Cette proposition étant assortie de l'allocation habituelle de 1 200 € destinée aux frais d'animations et d'un supplément exceptionnel de 3 000 €.

Le vote soumis à l'assemblée générale se traduisait par une voix contre et deux abstentions.

**Cette dernière proposition est donc adoptée.**

**En conséquence, le 29e rassemblement se tiendra à Saint-Laurent-de-Cuves les 2, 3 et 4 août 2019.**



*Assemblée générale du 19 août 2018.*



*Les délégations à l'arrivée du défilé du 19 août 2018.*